

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00397**

**GESTION BUDGETAIRE DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (SPIC) AU 1ER JANVIER 2023**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 101  
Nombre de pouvoirs : 15  
Nombre de voix : 116

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220929-D20220039710

Date de mise en ligne : 11 octobre 2022

M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Isabelle DUMESTRE,

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022**

### **GESTION BUDGETAIRE DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (SPIC) AU 1ER JANVIER 2023**

Par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé :

- la création de la régie « Assainissement » à simple autonomie financière ainsi que les statuts annexés de la dite régie,
- la création de la régie « Eau » à simple autonomie financière ainsi que les statuts annexés de la dite régie.

La date de mise en exploitation de ces deux régies a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et il convient de définir le cadre budgétaire et comptable pour ces deux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Les mouvements comptables et budgétaires de chacune de ces deux régies doivent être retracés dans un budget rattaché suivant la nomenclature M49.

Il apparaît opportun que les budgets annexes Eau et Assainissement collectif existants puissent devenir les budgets rattachés des deux régies Assainissement et Eau à compter de 2023 afin de conserver les SIRET actuels utilisés par les fournisseurs pour déposer leurs factures dans l'appliquatif Chorus Pro.

Par ailleurs la jurisprudence (CAA de Nantes du 08 janvier 2021) a réaffirmé le principe « d'unicité budgétaire » s'agissant des SPIC : l'ensemble du service doit être retracé dans un budget unique.

Ainsi, les budgets rattachés des deux régies Assainissement et Eau reprendront donc l'ensemble des mouvements comptables des services d'Assainissement et d'Eau mais les opérations de chaque mode de gestion (gestion directe et DSP) devront pouvoir être isolées par un suivi analytique.

Par ailleurs, pour se conformer aux modalités de suivi budgétaire des SPIC, les budgets annexes Réseaux de Chaleur et Parcs de stationnement devront être supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. En effet, à compter de cette date, l'intégralité du service devra être retracée pour chacun d'eux dans le seul budget rattaché de la régie.

Il est précisé que le budget rattaché de la Régie Assainissement retracera également les mouvements comptables du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) conformément aux statuts de la régie.

Le budget annexe SPANC doit donc être également supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 mais les opérations comptables du SPANC resteront strictement individualisées au sein du

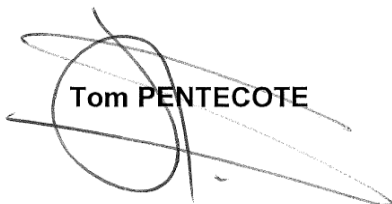
budget rattaché de la régie Assainissement. En effet, Le mode de financement de ce service est distinct et exclusif de celui de l'assainissement collectif.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve que les budgets annexes actuels Assainissement collectif et Eau deviennent à compter de l'exercice 2023 les budgets rattachés des deux régies Assainissement et Eau en conservant leurs SIRET existants ;**
- **décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la suppression des budgets annexes Réseaux de Chaleur, Parcs de stationnement et SPANC car l'intégralité du service sera repris dans le seul budget rattaché de la régie pour les deux premiers et l'activité du SPANC retracée dans celui de la régie Assainissement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer tous documents relatifs à cette présente délibération.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD